

*Initiatives ministérielles*

Souhaitons que les Québécois et les Québécoises aient prochainement l'occasion eux aussi de rajeunir et d'adapter leur régime politique aux réalités nouvelles et de se défaire des structures dépassées du fédéralisme canadien.

**M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, on recommande que cet amendement soit rejeté parce qu'on a des difficultés avec cet amendement.

Premièrement, la nouvelle expression créerait une incongruité avec l'article 2, aux définitions de «planche» et de «producteur», et les articles 5.4 et 5.5 qui utilisent l'expression «une empreinte, un rouleau perforé ou autre organe à l'aide duquel des sons peuvent être reproduits mécaniquement». Deuxièmement, il serait en conséquence difficile d'appliquer d'une façon cohérente ces mêmes articles à la nouvelle expression qui figure dans la motion.

Il faut aussi souligner que la jurisprudence canadienne a donné une interprétation assez large à l'expression actuelle. Ainsi, même si elle est un peu anachronique, elle couvre malgré tout les nouvelles technologies.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour d'intervenir sur la motion proposée par mon collègue de Louis-Hébert.

Il est étrange et presque désolant de constater qu'on en vient à modifier cette loi vétuste et poussiéreuse du droit d'auteur parce qu'on y est obligé, parce qu'on doit se prononcer sur un projet de loi qui fait référence par la bande, de façon incidente, comme le soulignait ma collègue de Laval-Est, à la Loi sur le droit d'auteur et que l'on doive y apporter quelques modifications conséquentes.

Si j'étais un parlementaire en cette Chambre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en train d'étudier le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de l'Organisation internationale du commerce, peut-être me serais-je senti à l'aise avec cet article du projet de loi, l'alinéa 58a), et je le cite:

a) de fixer la prestation, ou une partie importante de celle-ci, au moyen d'une empreinte, d'un rouleau perforé ou autre organe à l'aide duquel des sons peuvent être reproduits mécaniquement;

Comme je vous le disais, si j'étais en train de débattre du projet de loi de mise en oeuvre de l'Organisation internationale du commerce à la fin de la Seconde Guerre mondiale, peut-être pourrais-je me sentir à l'aise avec cet article quoique, déjà à l'époque, le rouleau perforé commençait à être un peu vieillot.

Plus de 50 ans plus tard, on nous arrive ici avec un projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord mettant sur pied le successeur et l'héritier spirituel de l'Organisation internationale du commerce, à savoir l'Organisation mondiale du commerce et on a encore une disposition aussi vétuste, aussi archaïque que celle-là.

À l'heure où l'on parle de technologie très avancée, comme la fibre optique, le laser, on nous parle de rouleau perforé. Le secrétaire parlementaire nous dit: «La jurisprudence actuelle fait en sorte que les technologies actuelles sont comprises dans l'article du projet de loi.»

• (1525)

Monsieur le Président, je ne vois pas la raison pour laquelle on refuse absolument d'adapter, par une simple mention, comme le suggère mon collègue de Louis-Hébert, cet article à toute nouvelle technologie, parce qu'on sait que la technologie évolue rapidement ces jours-ci et aujourd'hui on en est, comme je le disais tout à l'heure, à la fibre optique et au laser, mais où en serons-nous, demain et après-demain? Faudra-t-il modifier conséquemment notre législation pour ultérieurement l'adapter?

Je pense qu'il faut qu'on laisse la porte ouverte à toute modification technologique et l'article pourrait, éventuellement, s'appliquer à la reproduction des sons, de l'image même, parce que le projet de loi est assez vague là-dessus. Encore une fois, le secrétaire parlementaire va nous dire que ça comprend le son reproduit avec l'image.

Mais, le son reproduit avec l'image, à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, ce n'était pas très courant. Il y a eu une grande évolution, beaucoup de changements technologiques, et tous ces progrès technologiques ne sont pas pris en considération dans la législation qui nous est proposée actuellement.

Alors, la proposition de mon collègue de Louis-Hébert est toute simple. Elle fait suite aux préoccupations qui nous ont été exprimées par le milieu des créateurs, le milieu des artistes, plus spécifiquement par l'Union des artistes, qui a pris la peine de se déplacer pour venir comparaître devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, pour nous faire part de ses préoccupations, qui sont fondamentales et qui, bien sûr, sont à des lieux de ce qu'ils souhaiteraient véritablement. Je suis content de voir en cette Chambre le ministre du Patrimoine canadien. On parle de changements à la Loi sur les droits d'auteur, par des mesures incidentes, en changeant les législations canadiennes, mais conséquemment à la mise en oeuvre de l'accord de l'Uruguay Round ou conséquemment à la mise sur pied du ministère du Patrimoine canadien.

Quand va-t-on se décider à finalement changer la Loi sur les droits d'auteur et faire en sorte que notre loi soit beaucoup plus adaptée aux réalités actuelles? Il n'y a pas de volonté politique de la part du gouvernement. On change la loi, l'ancienne Loi sur les droits d'auteur, par des mesures incidentes, qui découlent d'autres législations. C'est tout à fait inacceptable.

Serait-ce que le ministre actuel du Patrimoine canadien ne fait pas le poids auprès de ses collègues, pour faire en sorte qu'on modifie, comme il se doit, comme le réclame le milieu des artistes, la Loi sur les droits d'auteur? Je suis très désolé de voir, suite à l'intervention de notre collègue, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, que nos collègues du parti gouvernemental ont l'intention de s'opposer à ce projet d'amendement qui, somme toute, est assez anodin, mais qui a des conséquences fondamentales pour le milieu des créateurs. C'est à leur requête que nous avons présenté cette proposition d'amendement et, je le répète, qui est important pour eux.